<b>CORRIGE</b>
<b>INDICATIF</b>

## Mercredi 24 juin 2015

**CFA001** 

## CNAM - CHAIRE DE COMPTABILITE FINANCIERE ET AUDIT COMPTABILITE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE I

## <u>DOSSIER N°3 : ACHATS - VENTES - TVA</u> (1,5 points)

Au cours du mois de février 2015, la société de <u>négoce</u> « **Laura VINGT** » réalise 54 000 € TTC de ventes. Ses achats de marchandises hors taxes sont de 25 000 €. De plus, un rideau métallique a été installé pour 5 000 € HT. Le Crédit de TVA de janvier est de 1 500 €. La TVA est au taux de 20%.

Enregistrer au journal tous les événements suivants, s'il y a lieu : Les ventes au comptant de marchandises, les achats de marchandises à crédit, l'acquisition de l'immobilisation à crédit puis la déclaration de TVA du mois et son paiement. La TVA est payée le 20 du mois suivant.

		VENTES DE MARCHANDISES		
512		Banque (ou Caisse)	54 000	
	707	Ventes de marchandises		45 000
	4457	T.V.A. collectée		9 000
		ACHATS DE MARCHANDISES		
607		Achats de marchandises	25 000	
44566		T.V.A. sur autres biens et services	5 000	
	401	Fournisseurs		30 000
		ACQUISITION D'IMMOBILISATION		
2181		Installations générales, agencements,	5 000	
		aménagements divers		
44562		T.V.A. sur immobilisations	1 000	
	404	Fournisseurs d'immobilisations		6 000
		TVA DUE AU TITRE DU MOIS		
		TVA coll. + 9 000		
		TVA ded. Immo - 1 000		
		TVA ded. ABS - 5 000		
		Crédit M-1 - 1 500		
		TVA due = 1 500		
		TVA DU MOIS		
4457		TVA collectée	9 000	
	44567	Crédit de TVA à reporter		1 500
	44566	TVA déductible sur ABS		5 000
	44562	TVA sur immobilisations		1 000
	4455	TVA à décaisser		1 500
		PAIEMENT TVA le 20 m+1		
4455		TVA à décaisser	1 500	
	512	Banque		1 500